

Séance du lundi 23 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

10

Votants :

10

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-trois février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVIZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 février 2026

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Jérôme BOUCHET, Isabelle PETITJEAN, Martial VIOLLET, Maire-Adjoint – Mmes et MM Olivier COTTRAY, Véronique DAVID, Catherine INGRES, Franck MAINARDIS, Daniel RODRIGUES, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENT EXCUSÉ : M. William PEACOCKE,

ABSENTS : M. Carl DEVOUASSOUX et Mmes Justine PERRAUT, Marie SIMONCINI

Secrétaire de séance : M. Jérôme BOUCHET

13/2026

Objet : Vote du Compte Administratif 2025 pour le Budget Général

Le Conseil Municipal,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Jérôme BOUCHET, Premier Adjoint au Maire,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2025 pour le Budget Général dressé par Monsieur Nicolas EVRARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

1°) lui DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		36 112,18		179 825,24		215 937,42
Opérations de l'exercice	1 082 489,41	952 764,00	1 345 862,77	1 599 506,59	2 428 352,18	2 552 270,59
TOTAUX	1 082 489,41	988 876,18	1 345 862,77	1 779 331,83	2 428 352,18	2 768 208,01
Résultats de clôture	93 613,23			433 469,06		339 855,83
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 082 489,41	988 876,18	1 345 862,77	1 779 331,83	2 428 352,18	2 768 208,01
RÉSULTATS DÉFINITIFS	93 613,23			433 469,06		339 855,83

2°) CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,

4°) VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 16/03/2026 et de sa publication le 16/03/2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an susvisés.
Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,

Jérôme BOUCHET.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.